



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France**

Service prévention des risques et des nuisances
Service régional eau et milieux aquatiques

Paris, le 28/11/2022

Affaire suivie par :

Mathieu MAQUAIRE (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 36

Romarc MACAIRE (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 23

Courriel : drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France

PJ : Bulletin du 13 novembre au 27 novembre 2022

Référence : Décret n° 2021-807 du 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau, en application de l'article L. 211-1 du code de l'environnement

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEAT a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEAT est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEAT consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacune des 31 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée Qm3J (ex VCN3) aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur l'Hydroportail. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEAT a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEAT : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://ades.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Observatoire national des étiages : <http://onde.eaufrance.fr/>



Bulletin de suivi de l'étiage Région Île-de-France

Du 13 novembre au 27 novembre 2022

N°15

édité le 28/11/2022

Synthèse

La situation est très semblable à celle du dernier bulletin avec des débits qui restent très bas pour la saison. La quinzaine a été marquée par quelques pluies qui sont restés globalement faibles. Elles ont toutefois permis aux débits de se maintenir voire de très légèrement remonter mais ce n'est pas suffisant pour faire sortir de l'étiage le bassin de l'Île-de-France.

Concernant les grandes rivières, elles sont presque toutes sorties de l'étiage. Quant aux petites rivières, les niveaux sont encore trop bas pour la saison et de nombreux seuils sont toujours dépassés.

Les prévisions météorologiques sont à un temps sec au moins jusqu'au lundi 5 décembre. La situation ne devrait donc pas s'améliorer d'un point de vue de l'étiage avec des débits globalement stables.

Grandes rivières

Les grandes rivières sont quasiment toutes au-dessus de leur seuil de vigilance à l'exception de Creil sur l'Oise qui était encore en vigilance mi-novembre. Sur les deux dernières semaines la tendance des débits a été à la stabilité voire à la faible hausse.

Un temps sec est attendu pour les prochains jours, les niveaux devraient rester stables dans l'ensemble.

Sur **7** stations, on compte :

- **1** station en **vigilance** : Creil sur l'Oise.
- **0** station en **alerte**.
- **0** station en **alerte renforcée**.
- **0** station en **crise**.

Petites rivières

Les débits des petites rivières sont globalement restés stables depuis la dernière quinzaine, à l'exception de l'Avre à Acon ou la Mauldre à Aulnay-sur-Mauldre qui sortent tout juste de la vigilance.

Les conditions météorologiques à venir s'annoncent sèches pour cette semaine, la situation ne devrait guère s'améliorer.

Sur **24** stations, on compte :

- **3** stations en **vigilance** : Episy (Lunain) sur le Lunain, Jouarre [Vanry] sur le Petit Morin et Saint-Eugène sur le Surmelin.
- **4** station en **alerte** : Pommeuse sur le Grand Morin, Férolles-Atilly [La Jonchère] sur le Réveillon, Blandy-les-Tours sur le Ru d'Ancoeur et Pont-sur-Vanne sur la Vanne.
- **1** station en **alerte renforcée** : Montmirail sur le Petit Morin.
- **0** station en **crise**

Situation des nappes

La situation continue de se dégrader en raison de l'état antérieur des nappes. Le piézomètre de Bréval (78) passe en alerte. Au total, 2 points d'eau sont en vigilance et 1 en alerte. Toutefois, cette fin du mois de novembre marque le début d'une période de transition où les conditions de la recharge des nappes apparaissent.

Sur 7 piézomètres, on compte :

- 2 piézomètres en **vigilance** : Mareil-le-Guyon et Escrones.
- 1 piézomètre en **alerte** : Bréval.
- 0 piézomètre en alerte renforcée.
- 0 piézomètre en crise.

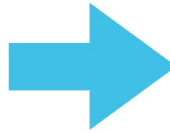
Bilan synthétique de la quinzaine

Météo



Froid et Humide

Débits



Stable

Nappes



Vidange

Prochain bulletin d'étiage le 12 décembre

QR code du bulletin



SOMMAIRE

Situation des rivières	p.3
Carte de suivi de l'étiage	p.3
Débits des rivières	p.4
Evolution des débits journaliers	p.5
Bilan annuel des bulletins	p.7
Situation des nappes	p.8
Etat des piézomètres.....	p.8
Carte de suivi de l'état piézométrique	p.8
Evolution des piézomètres	p.9

Situation des rivières

Carte de suivi de l'étiage Situation du 28/11/2022



Etat de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Débit des rivières sur la quinzaine

Tableau des débits

Stations		Seuils (m³/s)				Qm3J (m³/s)			Tendance	Indice de confiance
		V	A	AR	C	Du 01/11 Au 13/11	Du 13/11 Au 27/11			
Grandes rivières :										
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	40	48	le 13/11/22	↗	
Oise	Creil	32	25	20	17	31	32	le 13/11/22	↗	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	82	98	le 13/11/22	→	
Seine	Alfortville	64	48	41	36	103	108	le 13/11/22	→	
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	141	157	le 13/11/22	→	
Seine	Vernon	170	131	113	100	209	221	le 13/11/22	→	
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	Chômage	43	le 18/11/22	→	
Petites rivières :										
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75	1,25	1,30	le 13/11/22	→	
Essonne	Boulancourt (**)		0,32		0,20	0,76	0,79	le 13/11/22	→	
	Ballancourt	5,5	4,4	3,9	3,5	6,6	6,6	le 13/11/22	→	
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7	2,0	2,0	le 13/11/22	↗	
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6	9,3	9,8	le 15/11/22	↘	
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13	0,29	0,29	le 14/11/22	→	
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27	0,63	0,63	le 13/11/22	→	
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71	1,10	1,11	le 13/11/22	→	
Orge	Saint-Chéron [St-Evrout] (***)	0,16	0,13	0,12	0,11	0,18	0,18	le 13/11/22	↗	
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0	2,0	2,0	le 13/11/22	↗	
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0,27	0,23	0,18	0,15	0,28	0,28	le 13/11/22	→	
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36	0,38	0,38	le 13/11/22	→	
	Jouarre [Vanry]	0,92	0,72	0,60	0,50	0,77	0,84	le 13/11/22	→	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15	0,26	0,29	le 13/11/22	↗	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012	0,016	0,017	le 13/11/22	→	
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours		0,011		0,005	0,008	0,010	le 13/11/22	→	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22	0,35	0,36	le 13/11/22	↗	
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53	0,69	0,70	le 13/11/22	→	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20	0,43	0,44	le 13/11/22	→	
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,0	3,0	2,4	2,0	2,7	2,7	le 14/11/22	→	
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32	1,24	1,24	le 13/11/22	→	
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010	0,077	0,080	le 13/11/22	→	
Ysieux	Viarnes [Moulin de Bertinval]	0,10	0,08	0,07	0,06	0,11	0,12	le 13/11/22	→	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22	0,60	0,62	le 13/11/22	↗	

- c** débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations
 (*) station gérée par la DREAL Normandie
 (**) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire
 (***) station non réglementaire, donnée à titre d'information

Qm3J débit moyen sur trois jours consécutifs, le plus faible de la quinzaine
V seuil de vigilance
A seuil d'alerte
AR seuil d'alerte renforcée
C seuil de crise

Tendance à venir :

- à la hausse ↗
- plutôt stable →
- à la baisse ↘
- incertain ?

La tendance est évaluée en fonction des caractéristiques de la rivière et des prévisions météorologiques. Elle est soumise à de nombreuses incertitudes.

Indice de confiance : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de critique d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.).
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur l'Hydroportail : <http://www.hydro.eaufrance.fr>

Evolution des débits journaliers et des précipitations journalières pour quelques stations représentatives depuis septembre 2021

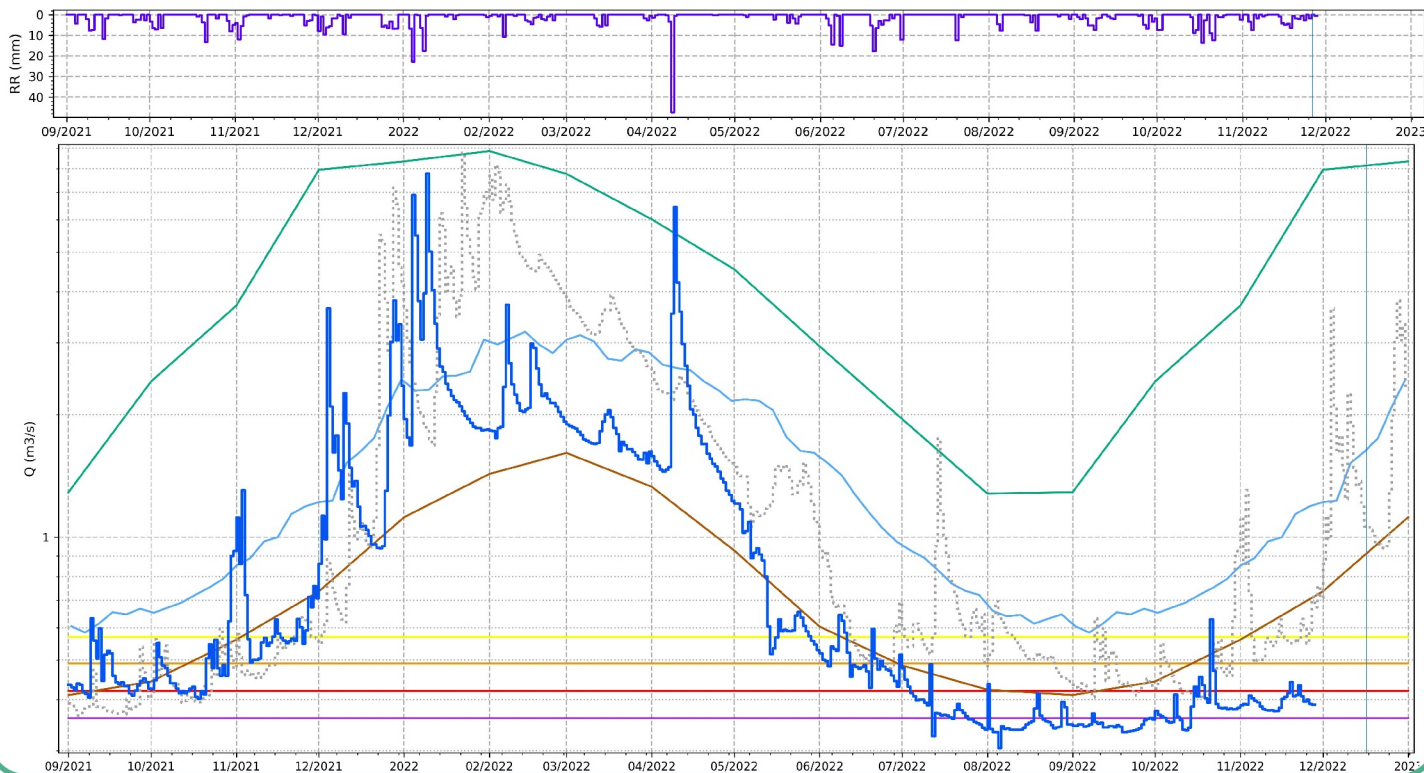
Le Petit Morin à Montmirail

État : **AR**

Qm3J : **0.38 m³/s**

Le Petit Morin à Montmirail est toujours en alerte renforcée malgré les faibles précipitations de la deuxième quinzaine de novembre. La station a battu son record de jours en étiage et se situe très largement sous la quinquennale sèche mensuelle.

Aucune précipitation n'est attendue cette semaine, les débits devraient rester assez stables.



Le Grand Morin à Pommeuse

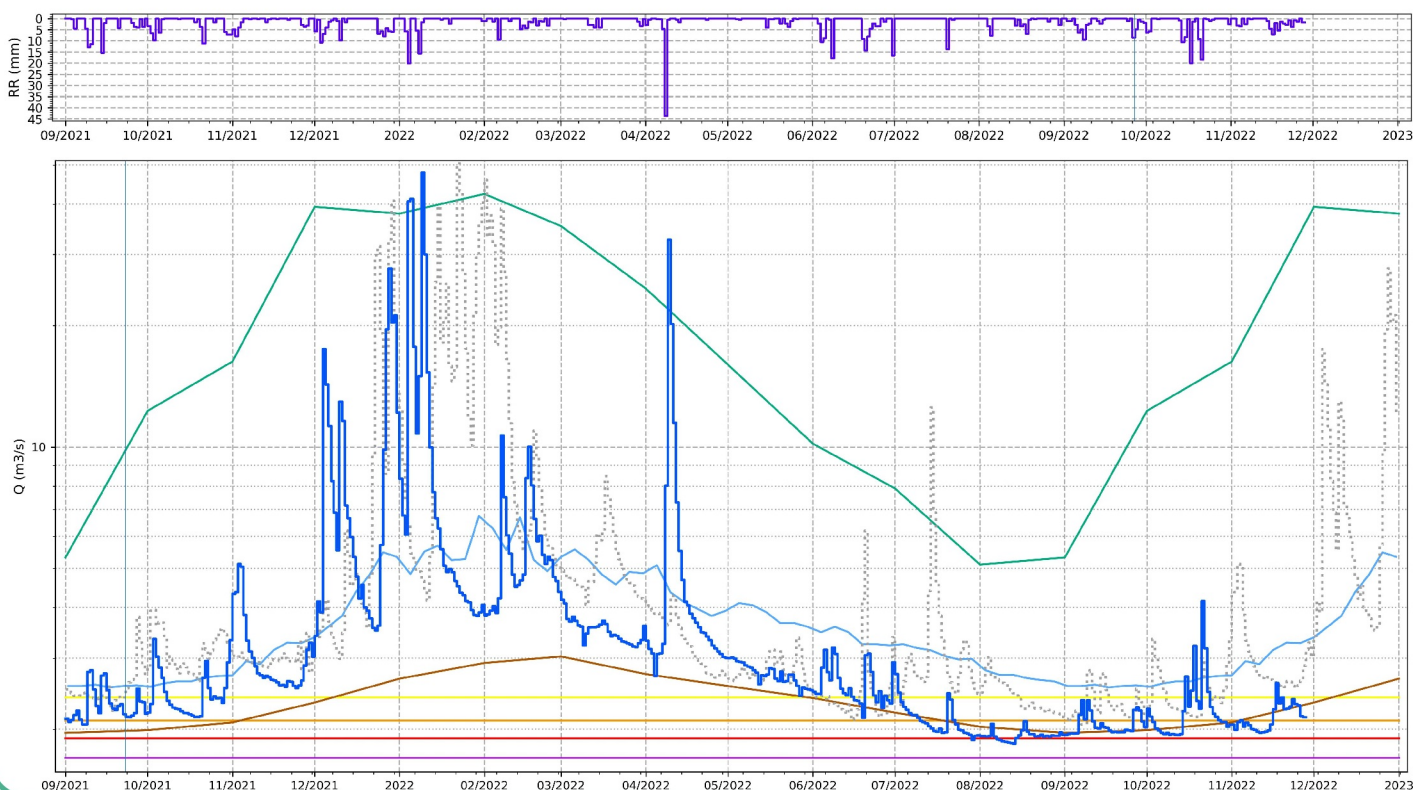
État : **A**

Qm3J : **2 m³/s**

À Pommeuse, le Grand Morin est légèrement remonté suite aux faibles pluies de la semaine passée.

Cependant les débits redescendent rapidement et le seuil d'alerte est de nouveau franchi.

Un temps sec est annoncé jusqu'à lundi au moins, les débits devraient rester faibles pour la saison.

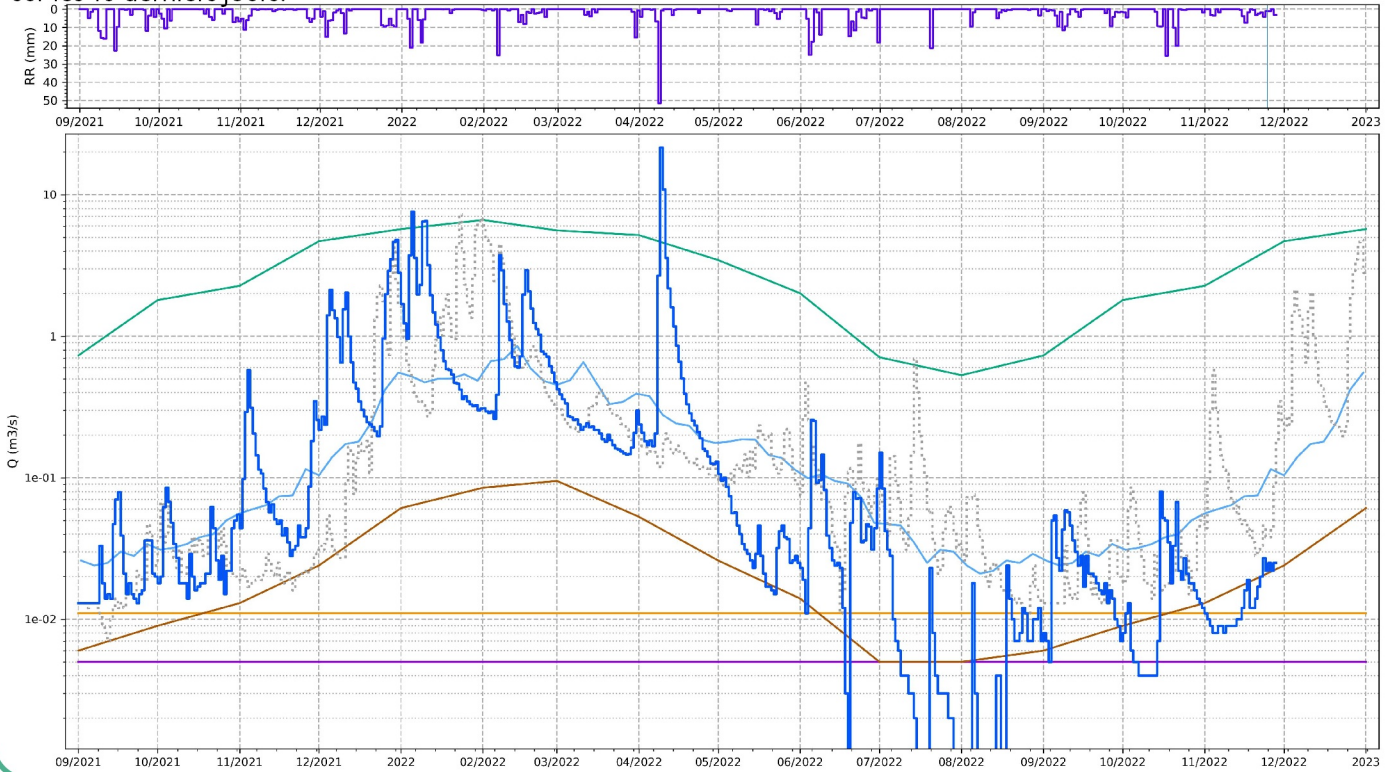


Le Ru d'Ancoeur à Blandy-les-Tours

État : **A**

Qm3J : **0.01 m³/s**

Le Ru d'Ancoeur à Blandy est fortement soumis à l'accumulation de feuilles mortes à l'aval de la station. Ces amas de débris végétaux créent artificiellement une rehausse des hauteurs, qui ne sont pour autant pas liées à une hausse de débit. Ainsi après chaque jaugeage sur le terrain une correction est appliquée pour ré-évaluer les débits. Un nouveau passage est prévu cette semaine, il pourrait conduire à une correction de la "hausse" des niveaux actuellement observée sur les 10 derniers jours.

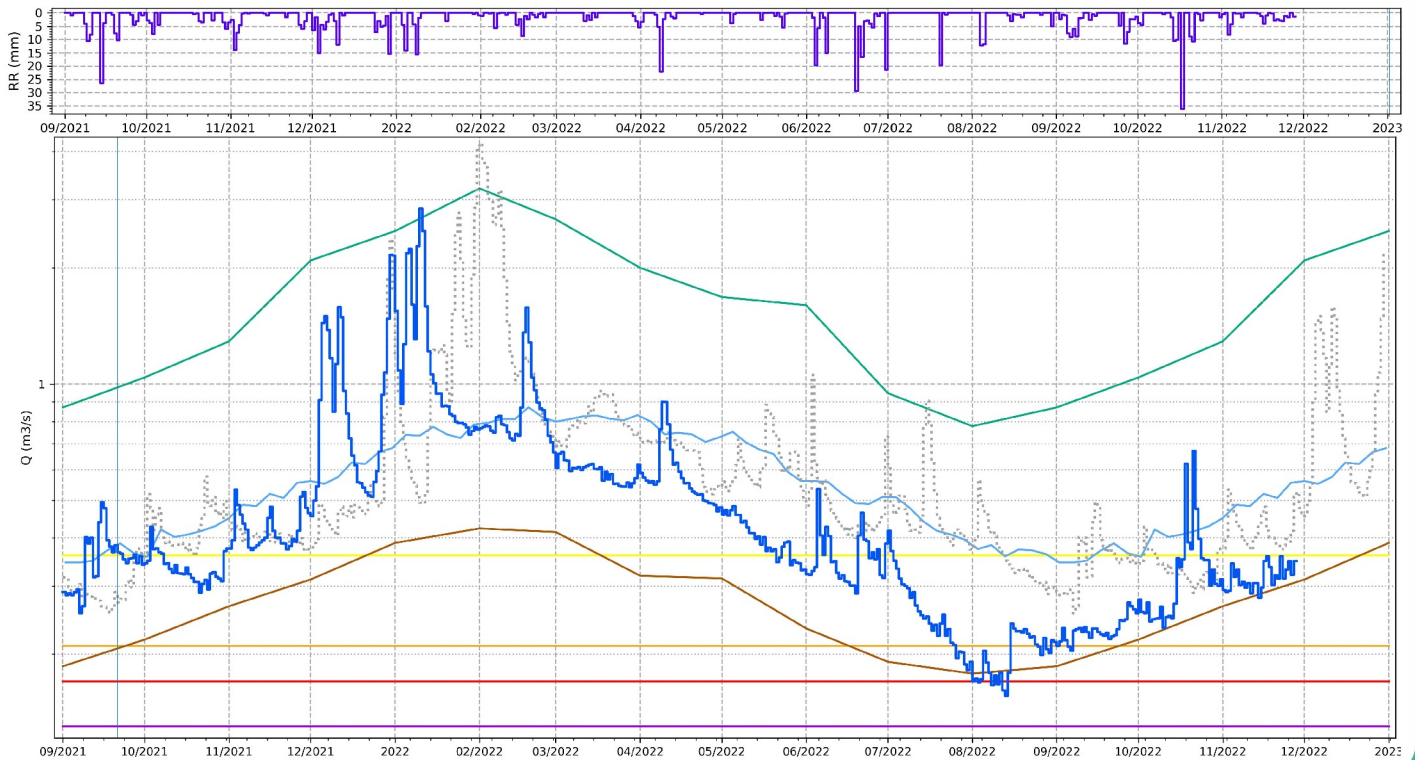


Le Lunain à Episy (Lunain)

État : **V**

Qm3J : **0.29 m³/s**

Sur le mois de novembre, les débits du Lunain à Episy se maintiennent relativement stables malgré les épisodes pluvieux. Ils restent cependant toujours sous le seuil de vigilance. L'absence de pluie dans les jours à venir devrait contribuer au maintien de ces débits faibles.



Légende des graphes:

- Débits journaliers
- - - Débits année précédente
- Quinquennales humides
- Médianes
- Quinquennales sèches
- Seuil de Vigilance
- Seuil d'Alerte
- Seuil d'Alerte Renforcée
- Seuil de Crise
- | | | Précipitations journalières (Antilope)

Situation des nappes

Etat des piézomètres

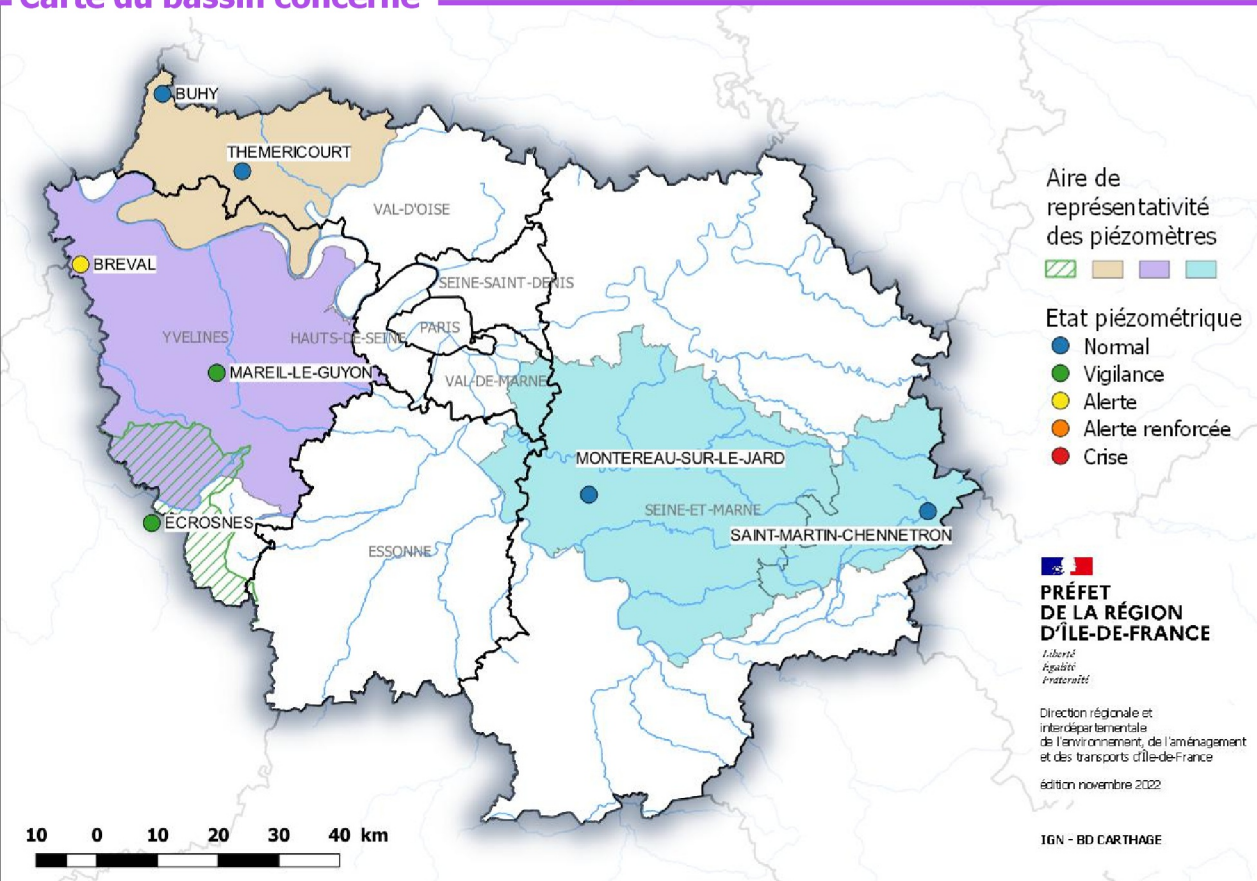
Tableau des tendances

Lors de la dernière quinzaine, certains piézomètres ont réagi à l'épisode pluvieux du 16 novembre, dont les cumuls atteignent de 7 à 10 mm sur la région sur cette seule journée. En conséquence, la plupart des niveaux sont stagnants. Dans cette situation de transition, le début de la recharge dépendra des conditions météorologiques.

Nappe	Piézomètre de référence	Situation par rapport aux seuils définis dans les arrêtés sécheresse	Tendance Vidange - Stable - Recharge
Craie du Vexin Français	Buhy	NORMALE	→
	Théméricourt	NORMALE	→
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	ALERTE	↘
	Mareil le Guyon	VIGILANCE	→
Craie sous calcaire de Beauce	Ecrosnes	VIGILANCE	→
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	NORMALE	→
	Saint Martin Chenetron	NORMALE	↘

Carte de suivi de l'état piézométrique

Carte du bassin concerné

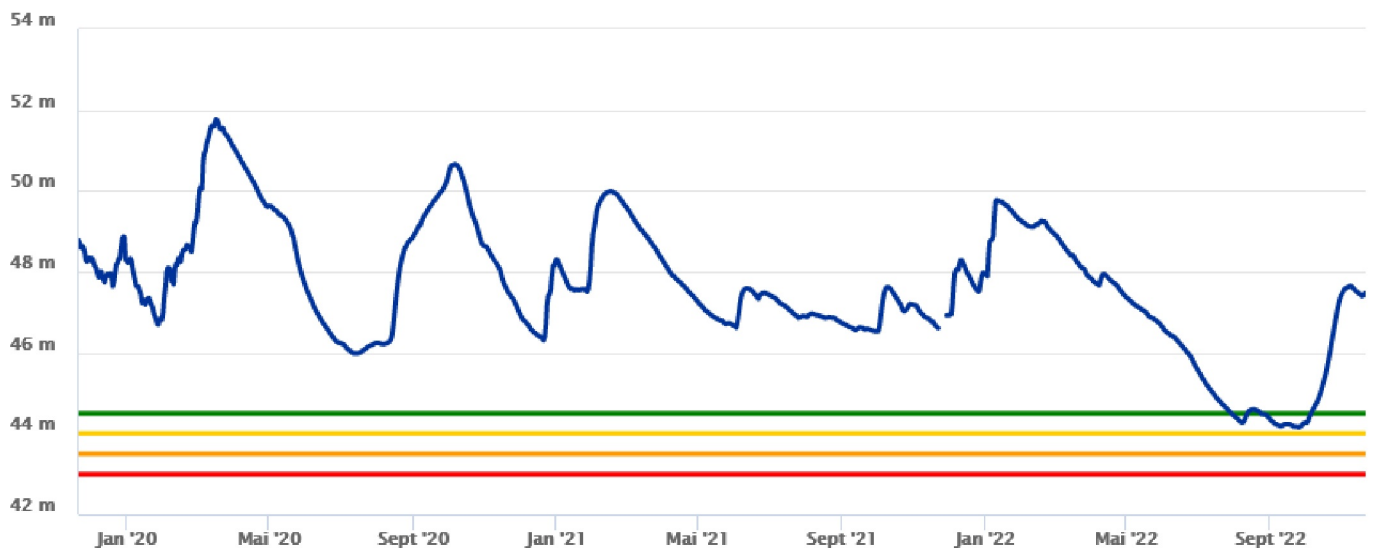


Etat des piézomètres (sur 3 ans)

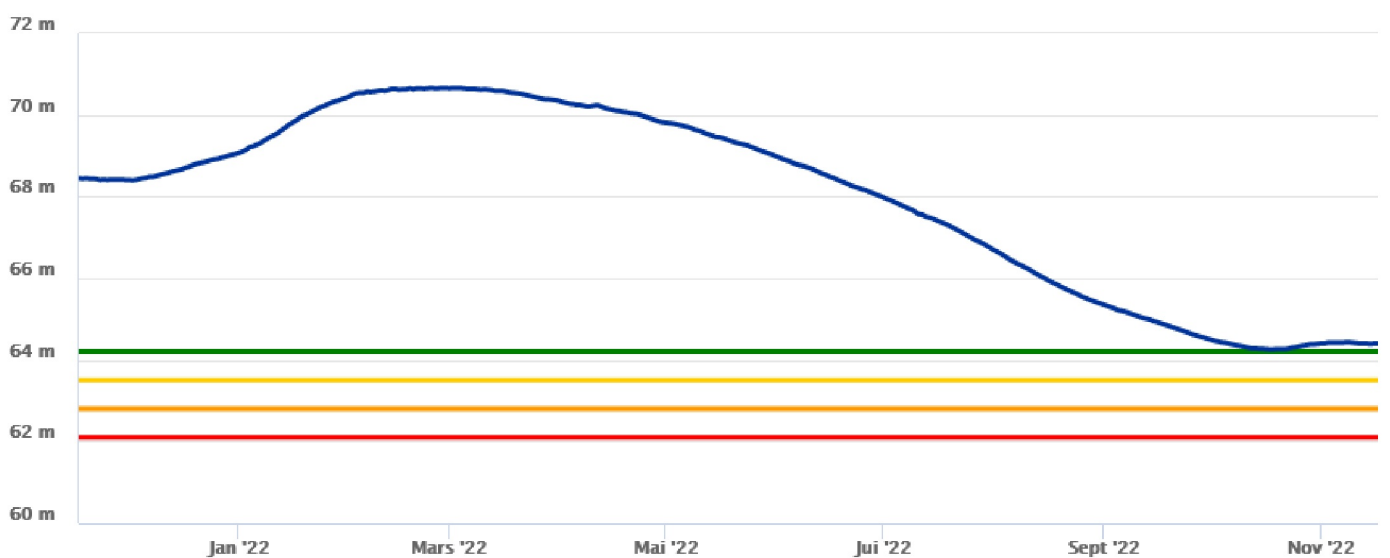
Nappe de la craie du Vexin Français

À Théméricourt, le niveau continue de stagner depuis début novembre à 64,40 m NGF. Le piézomètre de Buhy conserve un niveau stagnant. Ces deux points sont en situation normale.

Buhy



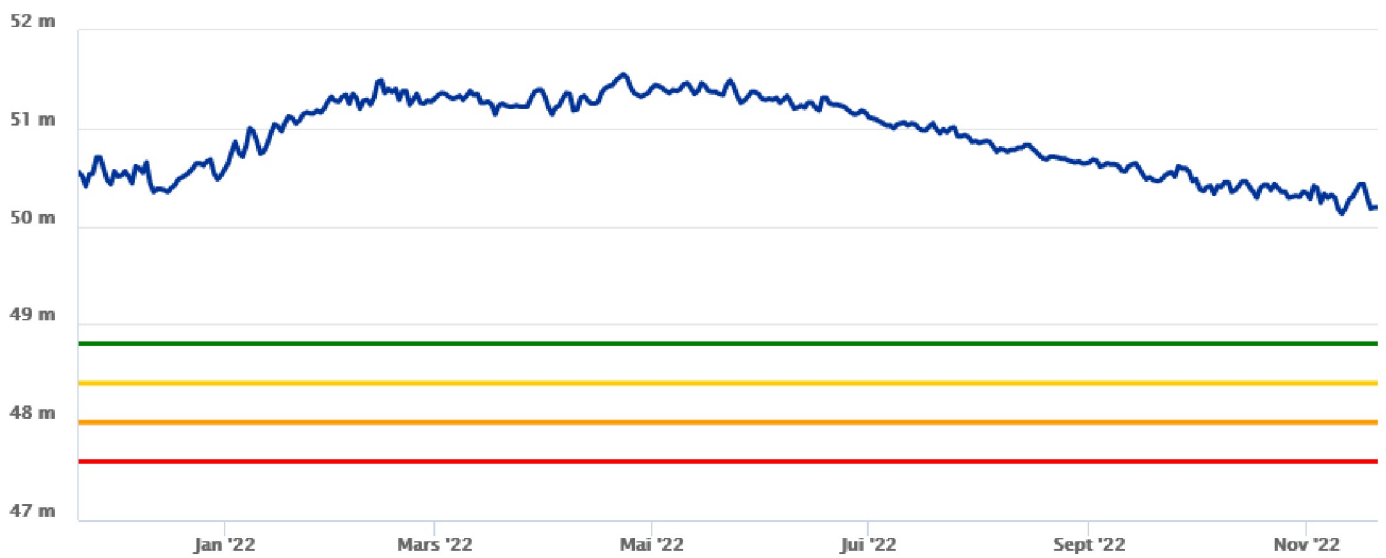
Théméricourt



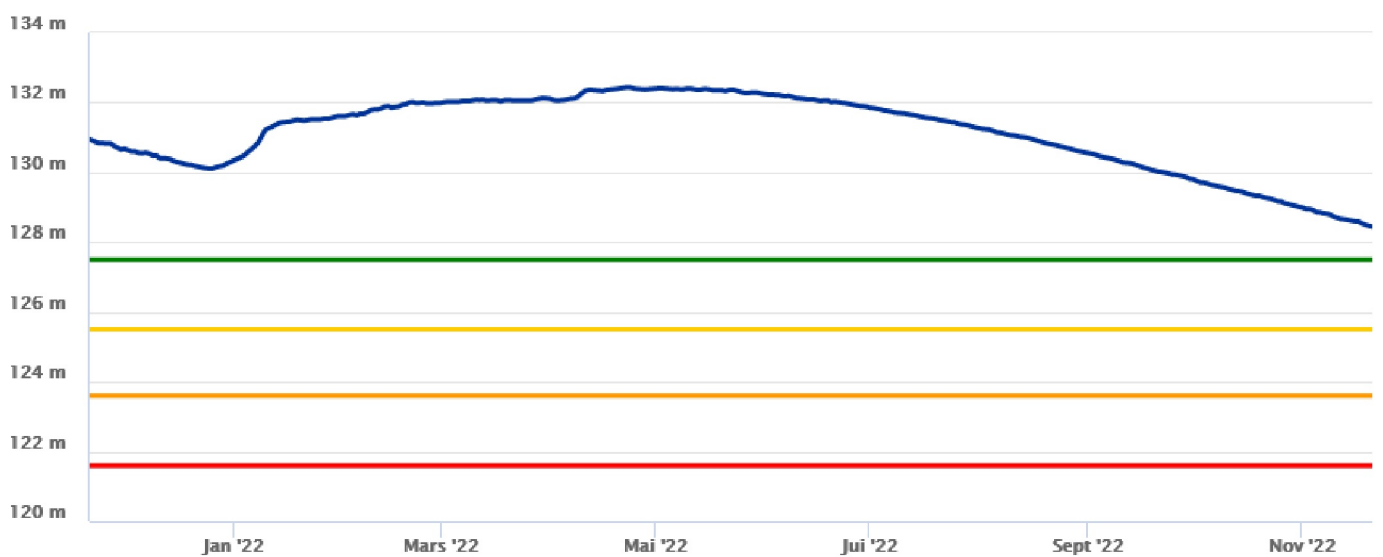
Nappe du Champigny en Brie

Le niveau de la nappe du Champigny continue de baisser. A Montereau-sur-le-Jard, l'épisode pluvieux du 16 novembre permet une stabilisation temporaire des niveaux qui reste à surveiller.

Montereau-sur-le-Jard



Saint Martin Chennetron



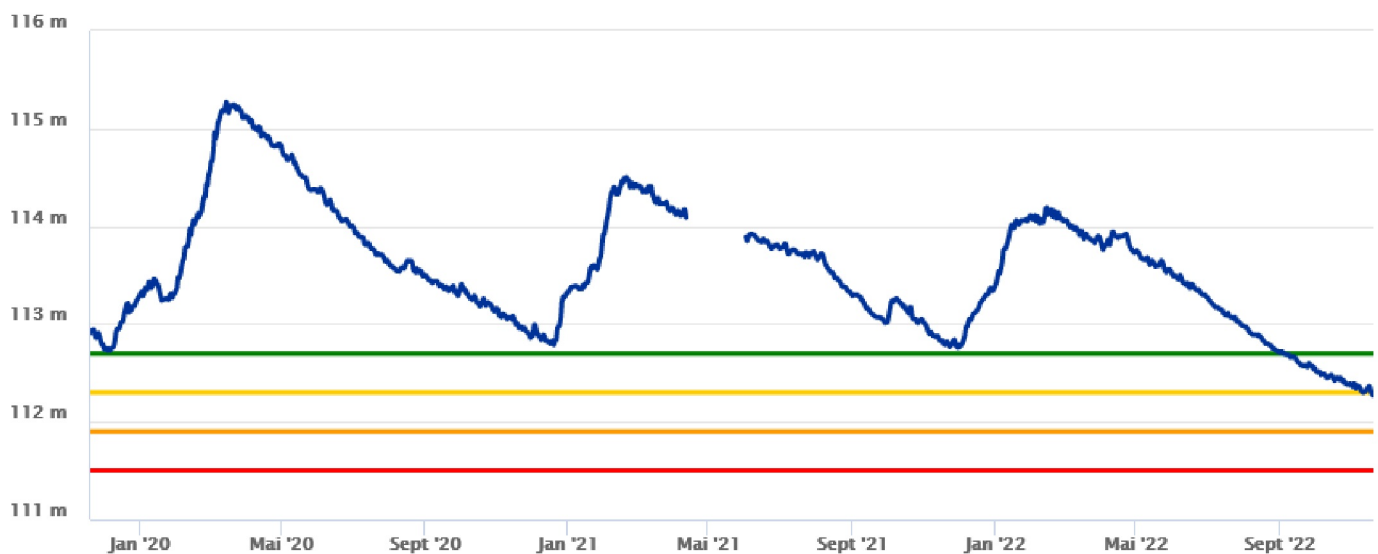
Nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix

Les nappes de ce secteur ont réagi aux pluies du 16 novembre. Toutefois, le piézomètre de Bréval continue de baisser et passe en alerte (112,27 m NGF le 20 novembre). Un tel niveau n'a pas été atteint depuis 2012. A Mareil-le-Guyon, dont le piézomètre est en vigilance, les niveaux d'eau se stabilisent temporairement depuis 10 jours. Les prochaines mesures nous permettront de confirmer cette tendance.

Mareil le Guyon



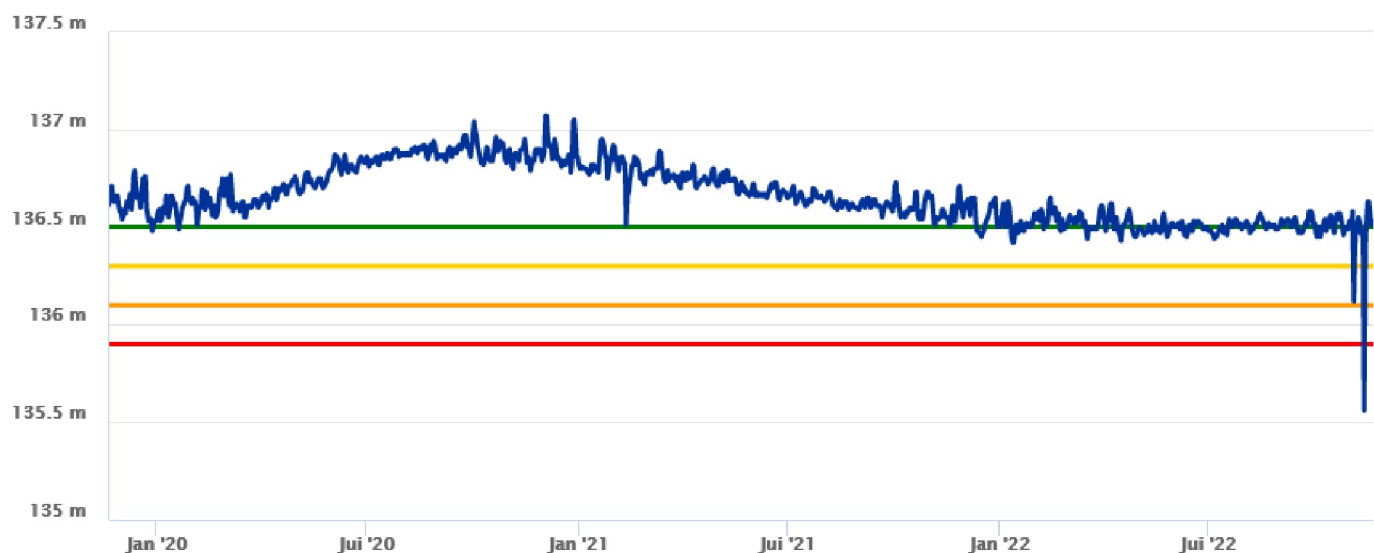
Bréval



Nappe de la craie sous calcaires de Beauce

La situation à Ecosnes reste inchangée : la tendance est stable et le niveau se situe autour du seuil de vigilance.

Ecosnes



L'étiage sur Internet de la DRIEE :

<http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html>

L'accès aux bulletins du suivi de l'étiage :

<http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne :

<http://www.hydro.eaufrance.fr/>

Données nappes en ligne :

<http://ades.eaufrance.fr/>

Observatoire national des étiages :

<http://onde.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Liens utiles

Contact

drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr



Prochain bulletin d'étiage le 12 décembre